

# SYNTHÈSE DES TRAVAUX

**Par Jérôme GERMAIN**

*Maître de conférences HDR en droit public  
Faculté de droit de Metz  
UFR DEA  
IRENEE (UR 7303)  
Université de Lorraine*

**S**i l'on tente de prendre du recul sur les différentes contributions présentées lors de cette journée d'étude, il semble que le nomadisme juridique connaisse deux formes principales : l'hybridation et la translation.

D'une part, l'hybridation. Le jeu des déplacements de lieux et des arrivées d'acteurs ou d'outils nouveaux débouchent sur de nouvelles formes de diffusion ou de répartition du pouvoir. Le titulaire du pouvoir ne varie pas mais doit composer avec un environnement qui l'influence davantage.

La dématérialisation des lieux d'exercice du pouvoir est peut-être la forme la plus remarquable du nomadisme du pouvoir. Comme le note Mélanie DUBUY, les réseaux sociaux, en tant que lieu d'échanges et d'informations, immergent les formes traditionnelles de délibération et de décision dans la pratique politique. Ils influencent des autorités classiques qui doivent composer avec eux.

Dans le même ordre d'idées, Laurent OLIVIER passe en revue les principales hybridations en cours dans les pratiques politiques françaises. La plupart relèvent d'un nomadisme du pouvoir compris comme une recherche de proximité et d'occupation de l'espace au plus près des électeurs. Cette tendance se remarque tant dans les tentatives de dénationalisation des élections locales, dans les efforts de territorialisation des nouveaux grands partis politiques, que dans le retour du municipalisme sous forme de communalisme ou dans le soin apporté à investir ou réinvestir des lieux symboliques et chargés de mémoire, mais un temps délaissé. Paradoxalement, ici, le nomadisme est au service d'une recherche de stabilité et de lutte contre la fluidité d'un pouvoir qui semble fragile à ses propres détenteurs.

L'administration n'est pas en reste dans ce processus. On observe depuis longtemps un phénomène de dissémination des structures et des compétences. Nadine DANTONEL-COR montre qu'un foisonnement de décideurs ou de participants à la décision est la conséquence d'une dilution du pouvoir décisionnel. La négociation des actes administratifs s'étend tandis que la dématérialisation ajoute souvent une complexité nouvelle aux procédures suivies, notamment pour certains administrés. Outre la transparence et la lisibilité, l'efficacité et l'égalité se trouvent menacées.

Au niveau des relations internationales, une époque semble aussi révolue, celle de l'État moderne et du droit à l'État. De la fin des Empires multinationaux à la fin de l'URSS s'était imposé le modèle de l'État-nation. Aujourd'hui, d'après Bélig NABLI, tout porte à croire que nous sommes entrés dans une ère post-westphalienne. Les relations internationales ne prennent plus place dans une communauté internationale mais forment une société mondiale, plus difficile à réguler, où le profil des acteurs se diversifie. L'État apparaît dans ce contexte comme un îlot érodé par des vagues successives de désétatisation.

D'autre part, la translation. Le ou les détenteurs du pouvoir doivent composer avec de nouvelles formes de participation ou de décision qui modifient la distribution du pouvoir. De nouveaux décideurs prennent, au moins partiellement, le relais en droit ou en pratique dans l'exercice du pouvoir. Ces phénomènes sont particulièrement visibles dans le domaine de la monnaie.

À ce titre, les cryptoactifs représentent peut-être l'archétype des tentatives contemporaines de supplanter des formes traditionnelles de pouvoir. En proposant une forme alternative de paiement, comme le signale Samuel FEREY, ils visent un contournement du pouvoir monétaire des autorités publiques qui se trouverait vidé de son contenu par l'émergence par le bas d'un système monétaire nouveau. Le déploiement des cryptoactifs engendrerait ainsi une rupture avec le système classique des banques commerciales chapeautées par une banque commerciale. La preuve par des blockchains ambitionne de remplacer la confiance dans les systèmes juridiques et politiques tout en promettant un monde sans inflation. Mais la généralisation des cryptoactifs est encore loin de devenir une réalité.

Du côté de la souveraineté monétaire, comme je l'analyse, trois phases ont pu être identifiées depuis la création de la Banque de France par Napoléon. Malgré l'accroissement du rôle des Banques centrales depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la typologie de leur relation au politique a en effet peu évolué. On peut alors distinguer, du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, une certaine mobilité entre l'influence de l'État et le contrôle des actionnaires. À partir de la crise de 1929, et surtout de la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'impose une sorte de sédentarité de la Banque centrale. Son implantation au service du Trésor se confirme pendant les Trente Glorieuses. Enfin, un bannissement de l'espace public par la recherche de l'automatisation des décisions de politique monétaire explique la généralisation des Banques centrales indépendantes depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Cette configuration est expérimentée avec plus ou moins de succès depuis les années soixante-dix-quatre-vingt. Les bouleversements actuels ont entraîné des remises en question qui devraient s'intensifier en raison des crises successives qui s'accumulent depuis 2008. De nouveaux outils aux confins de l'indépendance vis-à-vis de l'État et de la subordination à la politique ont en effet vu le jour dans les années 2010.

Pour conclure, notons qu'à ce nomadisme initial se superpose un second nomadisme, plus transversal. Par sa mécanique propre, le nomadisme est un phénomène de transition. Sa mouvance même le porte à se redéfinir et chercher son point de stabilisation. Les reconfigurations ici étudiées montrent que notre époque est une époque de mouvements et de restructuration. Elle n'a pas encore trouvé son paradigme, ni sa focale.